



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation de solidarité

Question écrite n° 71871

Texte de la question

M. Alain Veyret attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la question de l'ADS (allocation de solidarité) aux titulaires du TRN (titre de reconnaissance de la nation). La loi de finances pour 2001 prévoyait l'attribution du titre de reconnaissance de la nation aux militaires ayant séjourné en AFN de juillet 1962 à juillet 1964. Le TRN a été attribué au mois de mai à ces militaires. Les anciens combattants au chômage (fin de droit) ou titulaire du RMI, devraient donc pouvoir bénéficier de l'ADS, conformément à l'article de loi de finances du 13 mars 1997. Pourtant, à ce jour, aucun versement n'a eu lieu, l'arrêté interministériel n'étant toujours pas pris. Cette allocation concerne des personnes à très faibles revenus et son attribution devrait pouvoir être rapidement effective. Il lui demande donc de tout mettre en oeuvre afin que rapidement les titulaires du TRN puissent bénéficier de l'ADS comme cela était initialement prévu par la loi.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que l'arrêté du 13 mars 2002 modifiant l'arrêté du 13 mars 1997 fixant les modalités d'application de l'article 125 modifié de la loi de finances pour 1992 et permettant aux militaires ayant séjourné en Algérie jusqu'au 1er juillet 1964 et titulaires du titre de reconnaissance de la nation, de bénéficier des allocations de fonds de solidarité ou de préparation à la retraite a été publié le 22 mars 2002 au Journal officiel de la République française. Les bénéficiaires potentiels pourront donc faire valoir leur droit à cette prestation.

Données clés

Auteur : [M. Alain Veyret](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71871

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 228

Réponse publiée le : 29 avril 2002, page 2182